

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°02-2022-004

PUBLIÉ LE 3 AOÛT 2022

# Sommaire

## **Centre Hospitalier de Soissons / Direction Générale**

02-2022-07-29-00004 - Décision n°22-33 de délégation de signature au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité de service public du centre hospitalier de Soissons et de l'EHPAD de Coucy-le-Château. (1 page)

Page 3

02-2022-07-29-00005 - Décision n°22-34 de délégation de signature au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité de service public du centre hospitalier de Soissons et de l'EHPAD de Coucy-le-Château. (1 page)

Page 5

## **Direction départementale des territoires / Secrétariat Général**

02-2022-08-03-00001 - Décision DIR-DDT-011 de délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques du directeur départemental des territoires à ses collaborateurs. (4 pages)

Page 7

Centre Hospitalier de Soissons

02-2022-07-29-00004

Décision n°22-33 de délégation de signature au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité de service public du centre hospitalier de Soissons et de l'EHPAD de Coucy-le-Château.

Extrait du registre  
des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

22-33

**Décision de délégation de signature au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité de service public du centre hospitalier de Soissons et de l'EHPAD de Coucy-le-Château**

LE DIRECTEUR,


Vu l'ensemble des textes applicables,

Vu la décision relative à l'organigramme de direction commune entre le centre hospitalier de Soissons et l'EHPAD de Coucy-le-Château,

DECIDE

**Article 1 :** Délégation est donnée à Madame Hélène ADNET, attachée d'administration à la direction de la stratégie, des activités et des affaires médicales, à l'effet de signer, au cours des astreintes de direction qui lui sont confiées, toute décision liée à l'exercice de cette responsabilité et de cette mission sur le centre hospitalier de Soissons, et le cas échéant, sur l'EHPAD de Coucy-le-Château.

**Article 2 :** La signature et le paraphe de la nouvelle délégation sont joints ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
Hélène ADNET Attachée d'administration	 AH

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée aux conseils de surveillance et au conseil d'administration, et notifiée à Madame ADNET.

**Article 4 :** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 29 juillet 2022

Le Directeur



E. LAGARDERE



Centre Hospitalier de Soissons

02-2022-07-29-00005

Décision n°22-34 de délégation de signature au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité de service public du centre hospitalier de Soissons et de l'EHPAD de Coucy-le-Château.

Extrait du registre  
des décisions du Directeur Général

Décision enregistrée sous le n°

22-34

**Décision de délégation de signature au titre de la permanence de l'autorité administrative et de la continuité de service public du centre hospitalier de Soissons et de l'EHPAD de Coucy-le-Château**

LE DIRECTEUR,


Vu l'ensemble des textes applicables,

Vu la décision relative à l'organigramme de direction commune entre le centre hospitalier de Soissons et l'EHPAD de Coucy-le-Château,

DECIDE

**Article 1 :** Délégation est donnée à Monsieur José PULIDO, directeur adjoint en responsabilité de la direction des services économiques et logistiques, à l'effet de signer, au cours des astreintes de direction qui lui sont confiées, toute décision liée à l'exercice de cette responsabilité et de cette mission sur le centre hospitalier de Soissons, et le cas échéant, sur l'EHPAD de Coucy-le-Château.

**Article 2 :** La signature et le paraphe de la nouvelle délégation sont joints ci-dessous à la présente décision.

Titulaire de la délégation	Signature et paraphe
José PULIDO Directeur adjoint en responsabilité de la direction des services économiques et logistiques	

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée aux conseils de surveillance et au conseil d'administration, et notifiée à Monsieur PULIDO.

**Article 4 :** La présente décision sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

Soissons, le 29 juillet 2022

Le Directeur

  
E. LAGARDERE

Direction départementale des territoires

02-2022-08-03-00001

Décision DIR-DDT-011 de délégation de signature  
pour l'ordonnancement secondaire des  
dépenses et recettes publiques du directeur  
départemental des territoires à ses  
collaborateurs.



**PRÉFET  
DE L'AISNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIR-DDT-011**

**DÉCISION**

**de délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire  
des dépenses et recettes publiques  
direction départementale des territoires**

**Le Directeur départemental des territoires de l'Aisne,**

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- Vu** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 43,
- Vu** le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** le décret du Président de la République du 26 mai 2021 nommant M. Thomas CAMPEAUX préfet de l'Aisne ;
- Vu** les arrêtés ministériels du 21 décembre 1982, ensemble les textes qui les ont modifiés, portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du ministère de l'urbanisme et du logement et du ministère des transports,
- Vu** l'arrêté du 27 janvier 1992 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du ministère de l'environnement
- Vu** l'arrêté du 30 décembre 2008 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
- Vu** l'arrêté du 8 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du ministère de l'intérieur
- Vu** l'arrêté du 20 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la transition écologique et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** l'arrêté du 21 novembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire des ministères de l'intérieur et des outre-mer pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

50, boulevard de Lyon  
02011 LAON Cedex  
DDT



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet  
des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)



**Vu** l'arrêté du Premier ministre du 28 novembre 2019 nommant M. Vincent Royer, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de l'Aisne,

**Vu** l'arrêté de la Première Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 29 juin 2022 nommant M. David Di Dio Balsamo, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, directeur départemental adjoint des territoires de l'Aisne.

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 juin 2021 donnant délégation de signature à M. Vincent ROYER, Directeur départemental des territoires de l'Aisne, pour l'ordonnancement secondaire,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE 1** - La décision de délégation de signature du directeur départemental des territoires, pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques du 04 octobre 2021 est abrogée.

**ARTICLE 2** - Subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et de représentant du pouvoir adjudicateur selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> mars 2021 donnant délégation de signature à M. Vincent Royer pour les dépenses et recettes publiques, tant pour les dépenses (demande d'achat, demande de subvention, service fait, ordre de payer pour cartes achat et factures, constatation de S.F, tableau « Ordre de payer »).

que pour les recettes pour les programmes figurant dans le tableau ci-dessous, à :

- M. David Di Dio Balsamo, Directeur départemental adjoint des territoires de l'Aisne
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. David Di Dio Balsamo, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par M. Laurent Blondeau, responsable de la comptabilité du service.

<b>Ministères</b>	<b>Programmes</b>	<b>Codes Programme</b>
Transition écologique et solidaire	Paysages, eau et biodiversité	113
	Prévention des risques	181
	Infrastructures et services de transports	203
	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	217
Cohésion des territoires	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	135
Agriculture et Alimentation	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	149
	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	215
Intérieur	Sécurité et éducation routières	207

**ARTICLE 3** - Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous pour valider dans Chorus Formulaires dans la limite de leur attribution, l'expression de leurs besoins et la constatation de service fait ainsi que pour l'ordre de payer pour les cartes achat et les factures :

50, boulevard de Lyon  
02011 LAON Cedex  
DDT

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

Prénom – Nom	Service	Programme	Type de formulaire		
			Demande d'achat	Demande de subventions	Constatation de service fait
Jean-Sébastien Bres	Chef du service Urbanisme et Territoires	135-203	X	X	X
Céline Chouteau	Cheffe du service Environnement	113-181-149	X	X	X
Meriem Maloum	Cheffe du service Habitat Rénovation Urbaine Construction	135	X	X	X
Joëlle Maire	Chef du service Mobilités	207	X	X	X
Étienne Roussel	Chef du service agriculture	149	X	X	X

**ARTICLE 4** - Sont habilités à procéder à la validation dans CHORUS-DT des ordres de missions, des avances, des états de frais et des factures dans la limite de leurs attributions, les agents désignés dans le tableau ci-dessous :

Prénom – Nom	Profil d'habilitation			
	Valideur hiérarchique	Service gestionnaire	Gestionnaire valideur	Gestionnaire facture
Fabrice Bardoux	X			
Laurent Blondeau		X	X	X
Jean-Sébastien Bres	X			
Dominique Caillet	X			
Céline Chouteau	X			
Isabelle Chauderlier	X			
Michel Durand	X			
Philippe Eloi	X			
Meriem Maloum	X			
Emmanuelle Queval	X			
Joëlle Maire	X			
Étienne Roussel	X			
Eric Vangheluwen	X			

**ARTICLE 5** - Sont habilitées à valider dans GALION les demandes de subvention et les services faits :

50, boulevard de Lyon  
02011 LAON Cedex  
DDT



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

- Mme Merièm Maloum, cheffe du service Habitat, Rénovation Urbaine et Construction
- M. Philippe Eloi, chef de service adjoint du service Habitat, Rénovation Urbaine et Construction
- M. Ludovic Mahinc, chef du pôle logement

**ARTICLE 6** - Le Directeur de la direction départementale des territoires est chargé de l'exécution de la présente décision, de sa notification et de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne.


Laon, le 03.08.2022

Pour le préfet de l'Aisne et par délégation,  
le Directeur départemental des territoires



Vincent ROYER

50, boulevard de Lyon  
02011 LAON Cedex  
DDT

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02



Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet  
des services de l'État dans l'Aisne : [www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)